



LE PLAN SYLVICOLE TERRITORIAL **SYLV'ACCTES** DES VOLCANS D'Auvergne :



Un soutien financier
pour la réalisation de travaux forestiers
DISPOSITIF ET ITINÉRAIRES TECHNIQUES

Les forêts occupent près d'un tiers du territoire des Volcans d'Auvergne. Afin de susciter et de valoriser la mise en œuvre d'une **gestion adaptée aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques**, le dispositif Sylv'ACCTES permet de soutenir financièrement les propriétaires forestiers.

UN PLAN SYLVICOLE TERRITORIAL SYLV'ACCTES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Sylv'ACCTES, des forêts pour demain est une association reconnue d'intérêt général qui agit comme une interface de financement entre des mécènes (entreprises, collectivités) souhaitant améliorer leur impact sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts.

En adhérant à l'association, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole, animent un Plan Sylvicole Territorial (PST) coconstruit avec les acteurs locaux. Il permet aux propriétaires forestiers volontaires du territoire de **bénéficier de soutiens financiers pour la réalisation de travaux forestiers**, et définit les itinéraires sylvicoles éligibles à ces aides.

En accord avec la politique de Sylv'ACCTES, ces itinéraires sylvicoles vont dans le sens de l'**accompagnement des dynamiques naturelles**, avec pour objectifs l'**amélioration de la résilience des peuplements** face au dérèglement climatique, la prise en compte des enjeux socio-environnementaux (biodiversité, paysages...) et la **production de bois de qualité**.

Les travaux éligibles décrits dans ce document le sont jusqu'en mars 2028.

QUATRE ITINÉRAIRES sylvicoles ACCOMPAGNÉS

ITINÉRAIRE 1 : SAPINIÈRES-HÊTRAIES

Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences

Les sapinières-hêtraies sont emblématiques des forêts montagnardes d'Auvergne. L'itinéraire vise une gestion en irrégulier de ces peuplements tout en améliorant la diversité des essences, afin d'assurer une production de bois de qualité sur le long terme, d'améliorer la résilience des peuplements et de favoriser la biodiversité.

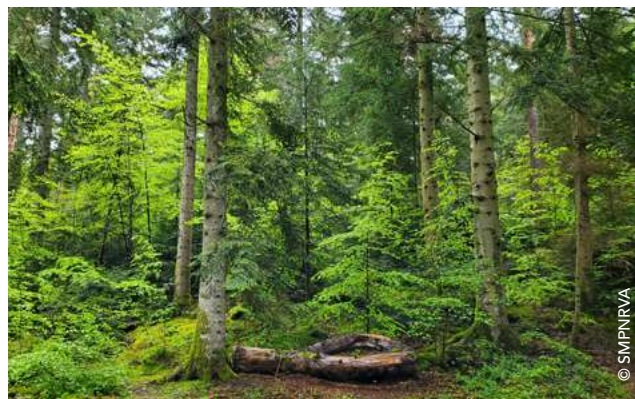
PEUPLEMENTS CONCERNÉS	OBJECTIF DE L'ITINÉRAIRE
Sapinières, hêtraies, peuplements dominés par le sapin ou le hêtre	➤ Acquérir ou maintenir une structure irrégulière ➤ Rééquilibrer le mélange d'essences, avec priorité au rééquilibrage fonctionnel du cortège d'essence de la sapinière-hêtraie (au moins 30% de mélange, dont érable sycomore et plane, alisier blanc, sorbier, bouleau, merisier, tilleul, chêne sessile et pédonculé, châtaignier, selon altitude et sol).

➤ **Surface terrière minimale après intervention :** 20 m²/ha en hêtraie pure / 25 m²/ha en hêtraie-sapinière mélangée / 30 m²/ha en sapinière pure.

➤ **Rotation :** 5 à 12 ans, suivant la sensibilité du peuplement et l'accessibilité

➤ **Prélèvement :** 10 à 25 % (coupes de jardinage/d'irrégularisation)

Pour les sapinières hors station, un itinéraire expérimental pourra être mis en place sur la base d'un dialogue technique au cas par cas à conduire avec Sylv'ACCTES, s'appuyant en priorité sur la dynamique naturelle et sur des modalités d'enrichissement spécifiques.



ITINÉRAIRE 2 : FUTAIES RÉSINEUSES ARTIFICIELLES

Diversification, irrégularisation et accompagnement vers la régénération naturelle

Les plantations résineuses du territoire sont majoritairement monospécifiques et régulières, et sont particulièrement vulnérables face au changement climatique. L'itinéraire vise à augmenter la résilience de ces peuplements et leur intégration paysagère par une diversification des essences, et une irrégularisation progressive basée dans la mesure du possible sur la régénération naturelle.

PEUPLEMENTS CONCERNÉS	OBJECTIF DE L'ITINÉRAIRE
Plantations résineuses constituées à plus de 60% d'épicéa, douglas, et/ou mélèze	➤ Acquérir un mélange d'essences (au moins 30%) ➤ S'appuyer sur la régénération naturelle pour renouveler et irrégulariser les peuplements



➤ **Surface terrière à l'équilibre :** 20 à 35 m²/ha

➤ **Rotation :** 5 à 10 ans

➤ **Prélèvement :** 10 à 20 % (coupes d'amélioration, coupes de jardinage).

➤ Si nécessaire afin de renouveler le peuplement de manière plus rapide qu'avec des coupes d'amélioration uniquement : coupes d'éclaircies (15 à 30% du volume), d'amélioration (25%), d'ensemencement (20 à 30%), secondaires (30 à 50%). Coupe définitive sur régénération acquise avec maintien de sur-réserves.

ITINÉRAIRE 3 : PEUPELEMENTS À DOMINANTE DE PIN SYLVESTRE

Maintien, amélioration, diversification et accompagnement de la régénération naturelle

Le pin sylvestre est une essence locale qui présente un potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques, mais peut être difficile à maintenir dans le temps. L'itinéraire vise le maintien de cette essence dans des peuplements diversifiés tout en visant une production de bois de qualité.

PEUPELEMENTS CONCERNÉS	OBJECTIF DE L'ITINÉRAIRE
Peuplements dominés par le pin sylvestre (pur ou en mélange)	➤ Maintenir et renouveler le pin sylvestre ➤ S'appuyer sur la régénération naturelle pour diversifier les peuplements (30% à 50% de mélange, dont cortège feuillu : chêne, hêtre, érable, bouleau...)



- Surface terrière à l'équilibre : 20 à 35 m²/ha
- Rotation : 7 à 15 ans
- Prélèvement : 15 à 25 % (coupes d'amélioration et/ou coupes de jardinage/d'irrégularisation)



ITINÉRAIRE 4 : PEUPELEMENTS HÉTÉROGÈNES MÉLANGÉS DE FEUILLUS ET/OU RÉSINEUX

Relance de gestion, amélioration, structuration, diversification et accompagnement de la régénération naturelle

De nombreux peuplements, spontanés ou plantés, ont pâti d'un déficit de gestion, aboutissant à une dépréciation économique. L'itinéraire vise une amélioration de leur qualité économique et une augmentation de leur résilience, par une remise en gestion progressive valorisant les essences locales.

PEUPELEMENTS CONCERNÉS	OBJECTIF DE L'ITINÉRAIRE
Peuplements spontanés ou issus de plantation en déficit de gestion (accrus naturels, taillis simple, plantations délaissées)	➤ Relance de gestion, amélioration de la qualité des peuplements ➤ Diversification (30% minimum) et régénération naturelle



- Surface terrière à l'équilibre : 15 à 25 m²/ha, selon essence dominante
- Rotation : 7 à 15 ans
- Prélèvement : 15 à 20%

travaux

ET PLAFONDS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

Taux d'aide sur le montant hors taxe des travaux : 70 % en forêt privée et 50 % en forêt publique

TRAVAUX ÉLIGIBLES	PLAFOND DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (HT)
AMÉLIORATION DU PEUPELEMENT / INVENTAIRE / MARTELAGE / DÉSIGNATION	
Diagnostic sylvicole ➤ réalisé par un professionnel de la gestion forestière ➤ préalable à un martelage, à des travaux conformes à l'itinéraire ou à la rédaction d'un PSG ou d'un programme de coupes et travaux visant les objectifs de l'itinéraire <i>Voir plaquette « Conditions d'éligibilité et détail des démarches »</i>	200 €/ha parcouru
Matérialisation et cartographie des cloisonnements ➤ Maîtrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie) <i>Cloisonnements pérennes avec inter-bande ≥ 12m, et maximum 2 fois la hauteur moyenne du peuplement. Largeur 4m max.</i>	250 €/ha parcouru
Martelage et marquage d'arbres à conserver (Arbres habitats, tiges d'avenir, semenciers, essences rares...) ➤ Maîtrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie) <i>Voir plaquette « Conditions d'éligibilité et détail des démarches »</i>	300 €/ha parcouru
Débardage alternatif sur sols non portants <i>Prise en charge d'une partie (50 ou 70%) du déficit d'exploitation</i>	Câble-mât : 50 €/m ³ Cheval, chenillard léger : 300 €/j
Coupe d'amélioration ou d'irrégularisation déficitaire <i>Prise en charge d'une partie (50 ou 70%) du déficit d'exploitation</i>	—
ASSISTANCE À L'ACQUISITION DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE / TRAVAUX SYLVICOLES	
Travail du sol superficiel et localisé , pour aider l'installation de la régénération naturelle, dans trouées ou zones clairsemées <i>Crochetage, griffage, arrachage mécanique de la végétation concurrente, sur max. 20% de la surface parcourue, soit 2000 m²/ha.</i>	1 000 € /ha travaillé 1 fois max. par rotation
Protection de la régénération naturelle : répulsifs ou physique <i>En cas de forte pression du gibier / Plusieurs passages par rotation si nécessaire</i>	600 €/ha parcouru
Travaux sur la régénération naturelle dans le respect des phases d'acquisition, de compression, de dimensionnement et de qualification, visant le dosage du mélange et la mise en valeur de la qualité (toutes essences) ➤ Maîtrise d'œuvre : repérage, désignation de tiges... ➤ Acquisition (fourrés) : dégagement, cassage ➤ Compression (gaulis-perchis) : cassage, annélation, taille de formation ➤ Qualification (haut perchis - tiges pré-comptables) : détournage, annélation, taille de formation, élagage de finition	Jusqu'à 2 500 €/ha parcouru Chaque opération est mobilisable individuellement
Itinéraires 2 uniquement : Élagage des tiges d'avenir sur les 6 premiers mètres (300 tiges/ha maximum) ➤ Maîtrise d'œuvre (repérage...) ➤ Opération d'élagage	1500 €/ha parcouru
Itinéraire 2 uniquement : Dépressage (favoriser la diversité des essences)	1200 €/ha parcouru

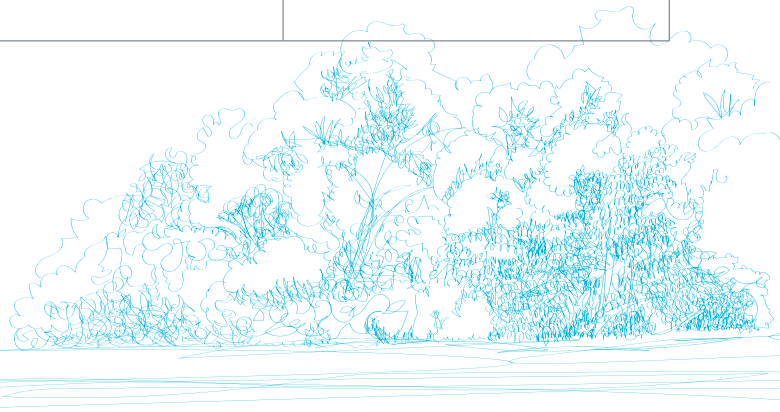
ENRICHISSEMENTS

Compléments de régénération : réservé aux situations où la dynamique naturelle est insuffisante pour rétablir le mélange ou pallier des déficits localisés de régénération naturelle. ➤ Maîtrise d'œuvre (repérage et cartographie des trouées, marquages/matérialisation sur le terrain) ➤ Préparation localisée du sol (potets travaillés) ➤ Fourniture et installation des plants ➤ Protection des plants (physique ou répulsif) Préconisations techniques : ➤ 400 plants/ha maximum sur la surface parcourue ➤ 2 essences minimum ➤ Îlots extensifs sous couvert ou à l'opportunité (8 à 15 plants resserrés, pour optimiser la différenciation et la compression - 25 placeaux maximum) ➤ Travail pied à pied, et si trouée générée, <10 ares en sylviculture classique / <2500m² si issue d'une récolte des bois secs sur pied ➤ ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m²/ha) Pour l'itinéraire 1 : ➤ Essences <u>autochtones</u>¹ adaptées à la station exclusivement ➤ Cas des sapinières « hors station » : possibilité d'enrichissement en essence allochtone dans la limite de 15% du couvert de la parcelle concernée sous réserve d'un diagnostic climatique réalisé par un professionnel agréé pour la non-adaptation du sapin à la station Pour les itinéraires 2, 3 et 4 : ➤ Essences adaptées à la station exclusivement, <u>chêne rouge et robinier faux-acacia exclu</u> ➤ Au moins 30% d'essences autochtones sur les plants introduits (sauf si l'objectif de 30% d'essences autochtones est déjà atteint et non remis en cause par l'enrichissement proposé) Itinéraire 4 uniquement : Cas des accrus de faible densité : possibilité d'enrichir à 400 plants/ha parcouru sur maximum 1/3 de la surface parcourue	2 500 €/ha parcouru 1 fois max. par rotation
Restauration/Entretien des ripisylves (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 6 à 15 m de large. L'objectif est d'accélérer le retour et le maintien d'une ripisylve naturelle. ➤ Martelage ➤ Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique de restauration de la ripisylve ➤ Achat et mise en place de plants d'essences adaptées² à la structuration des berges et de la ripisylve	27 €/mL travaillé

DÉFINITIONS :

➤➤➤ **surface travaillée :**
surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée. (Ainsi, pour les enrichissements, la surface travaillée doit représenter au maximum 25% de la surface parcourue, soit un maximum de 2 500 m²/ha)

➤➤➤ **surface parcourue :**
surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés



1 - Voir « liste des essences autochtones en Auvergne » <https://tinyurl.com/essences-locales-auvergne>
2 - Voir « liste des essences adaptées aux ripisylves » <https://tinyurl.com/essences-ripisylves>

PRÉCONISATIONS

techniques À RESPECTER

La réalisation d'un diagnostic sylvicole, réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, est obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire :

- Mesures dendrométriques par zone d'étude homogène, identifiée sur une carte (cadastre, IGN...)
 - surface terrière ventilée par catégorie de diamètre et essence
 - hauteur dominante
 - facteur H/D si opportun (peuplement résineux notamment)
 - présence d'arbres à enjeux environnementaux (voir préconisations ci-après)
 - description de la régénération naturelle (composition, densité, dynamique, pression du gibier)
- Diagnostic écologique :
 - zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, ENS...)
 - habitats naturels à enjeux : zone humide, cours d'eau, habitat remarquable...
- Diagnostic stationnel :
 - situation géographique, altitude et topographie
 - profondeur de sol
 - exposition et pluviométrie
 - référence à un guide de station si disponible
- Diagnostic sanitaire (obligatoire pour les hêtraies-sapinières) :
 - état sanitaire du peuplement (essences impactées, dynamique d'évolution constatée, diagnostic DEPERIS et/ou ARCHI)
 - analyse et préconisations (recours aux outils Bioclimsol ou Clim'essence si disponibles)
- Description des mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés
- Description de l'objectif sylvicole général du plan de gestion et rapport avec un ou plusieurs itinéraires sylvicoles Sylv'ACCTES. Si nécessaire, description des besoins d'évolution du document de gestion pour décliner les itinéraires Sylv'ACCTES sélectionnés

Martelage : conserver les essences alternatives à l'essence dominante, avec un objectif de 30% de mélange minimum.

Si présence d'un cours d'eau dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes. Dessouchage exclu.

En zone humide, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érables, bouleau... Drainage, reboisement et enrichissement exclus. De manière générale, éviter les interventions sauf pour favoriser le bon état écologique.

Pas de récolte des rémanents après coupe.

Dans le cas de parcelles situées dans le périmètre d'un site protégé (Natura 2000, Espace Naturel Sensible (ENS), Réserve naturelle), une prise de contact avec le gestionnaire du site est vivement recommandée afin d'éviter les atteintes à des espèces ou habitats protégés (voir cartographie des sites concernés : <https://carto.parcdesvolcans.fr> et liste des contacts : <https://tinyurl.com/gestionnaires-espaces-proteges>).

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA

biodiversité

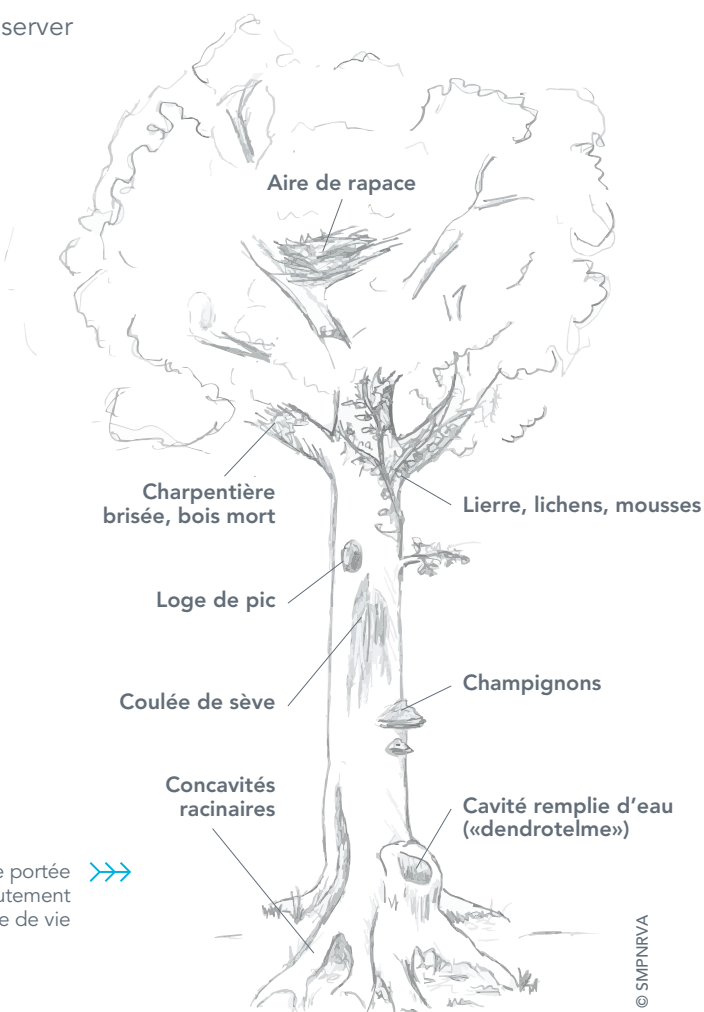
Tout propriétaire bénéficiant d'une aide Sylv'ACCTES s'engage, sur l'unité de gestion concernée, à marquer et conserver sans limite de durée 4 arbres morts sur pied ou sénescents (GB ou TGB) par hectare et 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats ou très gros bois vivants par hectare.

En priorité, sont à marquer comme « arbres-habitats » à conserver pour la biodiversité :

- Arbres de **gros diamètre**
(TTGB, $D \geq 80\text{cm}$ ou TGB, $D \geq 67,5\text{ cm}$)
- Arbres porteurs de **dendromicrohabitats (DMH)**
"rares"³ : fentes profondes, cavités creusées par les pics, champignons, concavités remplies d'eau, coulées de sève actives de taille importante, aires de rapaces
- Arbres porteurs de **plusieurs DMH** (3 ou plus)
- Arbres représentant une **essence peu présente à relictuelle**, à l'échelle de la propriété ou du massif

Les arbres remarquables ou patrimoniaux (arbres inscrits au Plan Local d'Urbanisme, gros hêtres de bordure, arbres remarquables représentant l'héritage sylvicole ou familial...) peuvent également être conservés à ce titre.

Un dendromicrohabitat est une singularité morphologique portée par un arbre et qui est utilisée par des espèces parfois hautement spécialisées, au moins durant une partie de leur cycle de vie ➡➡



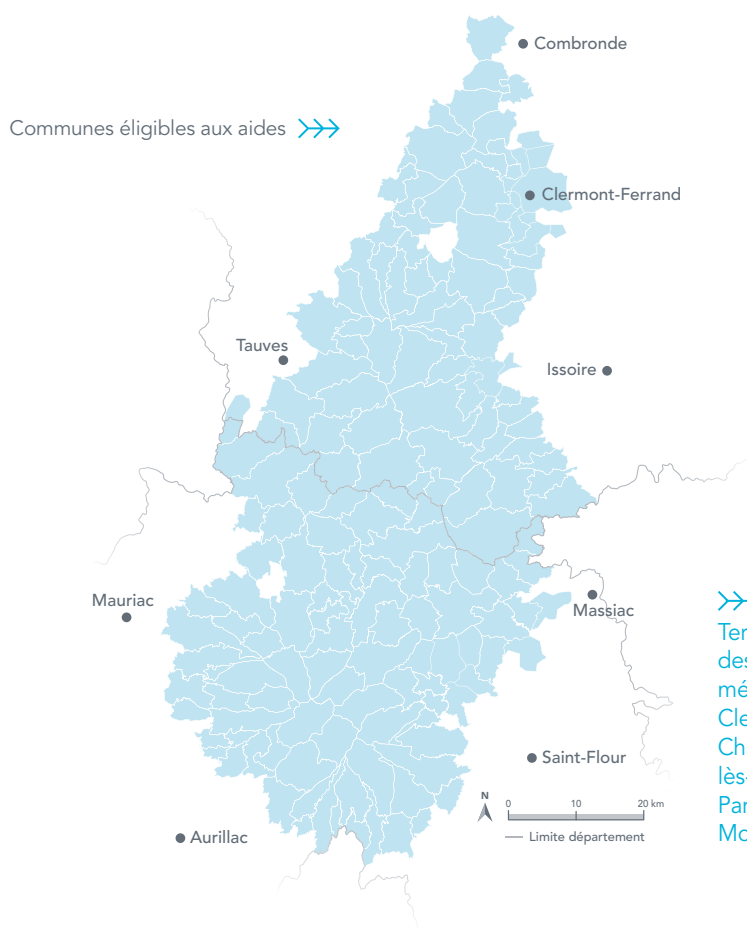
© SMPNRVA

VIEILLES FORÊTS



À noter : Certaines parcelles n'ayant pas connu de coupes depuis longtemps (plus de 30 ans), peuvent présenter une maturité écologique importante (« vieilles forêts ») : composition en essences majoritairement locales, proportion importante de T(T)GB et de bois mort, arbres sénescents, espèces patrimoniales... La mise en place d'îlots de sénescence (libre évolution) est souhaitable dans de tels secteurs afin de préserver la biodiversité spécifique des vieilles forêts. Contacter le Parc pour un accompagnement spécifique (diagnostic, financement de l'îlot...).

3 - Informations complémentaires sur les dendromicrohabitats : Larrieu L. et. al (2020) Guide de poche des dendromicrohabitats (téléchargeable : www.wsl.ch/fr/publications/guide-de-poche-des-dendromicrohabitats).



Communes éligibles aux aides >>>

>>> Le territoire concerné par le Plan Sylvicole Territorial comprend les 147 communes du Parc des Volcans d'Auvergne, 10 communes de la métropole clermontoise (Blanzat, Beaumont, Clermont-Ferrand, Cébazat, Chamalières, Châteaugay, Durtol, Romagnat, Royat, Pérignat-lès-Sarliève) et 4 communes partenaires du Parc des Volcans d'Auvergne (Labessette, Molompize, Ferrières-Saint-Mary, Saint-Diéry).

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'association Sylv'ACCTES sont disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner lors du montage et du dépôt d'un dossier de demande d'aide.

Pauline Duwe

Chargée de mission Forêt
(Puy-de-Dôme)
Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
pduwe@parcdesvolcans.fr
Tél. : 04 73 65 64 32
06 72 53 64 78

Benoît Larcher

Chargé de mission Forêt
(Cantal)
Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
blarcher@parcdesvolcans.fr
Tél. : 04 71 20 23 50
06 61 30 80 79

Tifaine Cattaneo

Chargée de mission territoires
(Massif central)
Sylv'ACCTES
tifaine.cattaneo@sylvacctes.org
Tél. : 06 71 92 61 59

Des ressources complémentaires (détail des démarches, préconisations techniques, webinaire de présentation des démarches de dépôt de dossier...) sont disponibles sur le site internet du Parc des Volcans d'Auvergne :

www.parcdesvolcans.fr/sylvacctes

Plus de détails sur l'association Sylv'ACCTES et ses actions :

<https://sylvacctes.org>

Édition : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne – Mars 2025

Impression : Champagnac | Conception graphique : Rudy Moutier

Réalisé avec le soutien technique et financier de :

